



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE
LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR
L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse



LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

Investissements d'Avenir – Action « Sociétés universitaires et de recherche »

Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt « Sociétés universitaires et de recherche »

Paris, le 23 mars 2018 – Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement et Eric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts se félicitent du lancement, ce jour, de l'appel à manifestations d'intérêt « Sociétés universitaires et de recherche », doté de 400 M€, dans le cadre du troisième Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 3).

L'objectif de l'action « Sociétés universitaires et de recherche » est de tirer des conséquences nouvelles de l'autonomie des universités, des écoles, des organismes de recherche et des regroupements en leur permettant d'expérimenter de nouveaux modes de valorisation de leurs compétences et de leurs actifs. Ces établissements pourront ainsi mettre en place de nouveaux modes de gestion et s'affranchir d'un modèle économique trop largement subventionnel, qui ne leur offre pas toujours la possibilité de déployer pleinement leur stratégie, en matière notamment de formation et de recherche.

Pour ce faire, les établissements sont invités à créer des sociétés dans lesquelles le PIA 3 interviendra en fonds propres ou quasi-fonds propres et dont l'objet pourra être de valoriser des actifs immobiliers, de développer leur activité de formation continue, de mettre à disposition des plateformes technologiques partagées, de mettre en place des hôtels d'entreprises ou des incubateurs et de valoriser les collections, produits ou services issus de la recherche.

Ces sociétés contribueront ainsi à rapprocher établissements et acteurs issus du monde socio-économique autour d'outils de formation, de recherche et d'innovation communs qui pourront être déployés au sein d'un campus valorisé et partagé. Ainsi entendu, les campus « universitaires » deviendront de véritables terrains d'expérimentation dans lesquels de nombreuses initiatives pourront être co-conduites, en rupture avec les modes de collaboration plus traditionnels.

Grâce à ces nouveaux éco-systèmes « universitaires », la mixité des campus sera encouragée. Ils associeront en effet les entreprises et les acteurs de la formation et de la recherche publique et privée et renforceront l'autonomie des établissements en ouvrant le site à de nouveaux partenariats permettant de dégager de nouvelles ressources et de faire évoluer le modèle économique de certaines activités, au premier rang desquelles figurent la gestion du patrimoine et la formation continue.

Au final, cet AMI permettra aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche de valoriser leur patrimoine matériel et immatériel, de développer de nouveaux modèles économiques, pluriels, co-construits par les acteurs académiques et économiques et de mettre en œuvre des stratégies d'établissement différenciantes, visibles et attractives.

Cet appel à manifestations d'intérêt est ouvert du 23 mars 2018 au 23 mars 2023.

Consulter le cahier des charges et télécharger le dossier de candidature :

<http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>



A propos du Programme d'Investissements d'Avenir

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Six priorités nationales ont ainsi été identifiées afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois : l'enseignement supérieur, la recherche et la formation, la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique, le développement durable, l'industrie et les PME, l'économie numérique, la santé et les biotechnologies. Le troisième volet du PIA, le PIA3, s'inscrit dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI) présenté par le Premier ministre le 25 septembre 2017. Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir :

<http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

Twitter : @SGPI_avenir

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique et démographique.

Elle est depuis 2010 un des opérateurs principaux du PIA et gère plus de 11 Mds € répartis entre une trentaine d'actions.

<http://www.caissedesdepots.fr>

Twitter : @Caissedesdepots

Contacts presse :

**Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation :**
01.55.55.99.12 / 01.55.55.81.49
presse-mesri@recherche.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement :
vincent.deshayes@pm.gouv.fr 01.42.75.64.58

Groupe Caisse des Dépôts :
01.58.50.40.00